



## AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

---

### DELIBERATION ATC/CA/1/3 APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE POUR L'EXERCICE 2023

---

#### SEANCE DU 13 MARS 2024

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 13 mars 2024 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Mario ZANNIER, Benoît CHAUDRON, Toussaint COEROLI, Anna-Maria TOMASI.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;  
\*M. François SORBA à M. Hervé VALDRIGHI ;  
\*Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;  
\*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Juliette PONZEVERA ;  
\*M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Muriel FAGNI ;  
\*Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE ;  
\*M. Pierre-Jean RUBINI à M. Toussaint COEROLI.

#### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mmes et MM. Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

#### **MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :**

\*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

## **MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

- \*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- \*M. le Préfet de Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- \*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

## **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- \*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- \*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- \*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- \*M. Robert MENASSE, Responsable du pôle Centre de Ressources ;
- \*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- \*M. Roch de GIACOMONI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

**Vu** la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

**Vu** l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

**Vu** l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 22/055 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 février 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 22/971 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 décembre 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ATC ;

**Vu** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023 ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/2/2 du 12 avril 2023 portant adoption du budget primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2023 ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/4/3 du 11 décembre 2023 portant adoption du budget supplémentaire de l'ATC pour l'exercice 2023 ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/1/2 du 13 mars 2024 portant adoption du compte de gestion de l'ATC ;

Après avoir constaté que Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'ATC, conformément aux règles de la comptabilité publique, a confié la présidence du conseil d'administration à M. Hervé VALDRIGHI lors de l'examen du compte administratif 2023 et n'a pas participé au vote.

### **Sur rapport de sa Présidente**

#### **Après en avoir délibéré**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**CONSTATE** que le compte administratif de l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'exercice 2023 présenté par nature et par chapitre est en concordance avec le compte de gestion présenté par Mme le Payeur de Corse.

#### **ARTICLE 2 :**

**CONSTATE** qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le compte administratif de l'exercice 2023.

Abstentions : (4) : Mmes Angèle BASTIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Christelle COMBETTE, Charlotte TERRIGHI.

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** en conséquence, le compte administratif de l'exercice 2023 tel qu'il est présenté.

**ACTE**, que le résultat cumulé de la section de fonctionnement présente un solde positif de 2 001 139,98 € et celui de la section d'investissement un solde positif de 239 279,25 €.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 13 mars 2024